

Neuille-les-Dames

01400

NEUVILLE-LES-DAMES, LE

**Avis d'enquête publique sur le projet
de modification n° 2 du plan local d'urbanisme**

Par arrêté n° A/2021/139 du 29/07/2021 le maire de Neuville-les-Dames a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme.

À cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. BRENOT Thierry en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Neuville-les-Dames **du 31 août 2021 au 15 septembre 2021 à 12 heures** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : www.neuillelesdames01.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- mardi 31 août 2021 de 8 heures à 9 heures 30,
- samedi 4 septembre de 8 heures à 9 heures 30,
- mercredi 15 septembre de 10 heures 30 à 12 heures.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Neuville-les-Dames (01400) ou par voie électronique à l'adresse suivante : sg@neuillelesdames01.fr

Cet avis est affiché à la mairie et peut être consulté sur le site internet de la commune : www.neuillelesdames01.fr

Le projet de modification du plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,
Michel CHALAYER